



-----

**« FINALES DE LA COUPE DE FRANCE M15 » 2016**

27 au 29 mai 2016

Handbook / Guide d'organisation

-----

*Décembre 2015*

# SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION DE L'ÉVÉNEMENT ET DES INTERVENANTS.....</b>	<b>3</b>
<b>2. HÉBERGEMENT, RESTAURATION, TRANSPORTS .....</b>	<b>6</b>
<b>3. INSTALLATIONS SPORTIVES, MATERIEL ET SALLES ANNEXES .....</b>	<b>8</b>
<b>4. ÉQUIPEMENTS.....</b>	<b>9</b>
<b>5. MEDICALE / DOPAGE.....</b>	<b>10</b>
<b>6. SECURITÉ.....</b>	<b>10</b>
<b>7. ASSURANCE .....</b>	<b>10</b>
<b>8. MARKETING .....</b>	<b>11</b>
<b>9. COMMUNICATION.....</b>	<b>11</b>
<b>10. PROTOCOLE .....</b>	<b>13</b>
<b>11. CONDITIONS FINANCIERES.....</b>	<b>14</b>
<b>12. ENGAGEMENTS RSO.....</b>	<b>16</b>
<b>13. PROCESSUS DE CANDIDATURE.....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>17</b>
<b>CONTACTS.....</b>	<b>31</b>

## **PREAMBULE**

La « COUPE DE FRANCE M15 » est une compétition nationale créée par la Fédération Française de Volley-Ball et qui s'adresse aux jeunes de la catégorie M15 féminine et masculine.

À l'issue des tours préliminaires, une finale rassemble les meilleures équipes féminines et masculines sur 1 site en France pour chaque genre **du 27 au 29 mai 2016**

Cette compétition appartient à la FFVB.

« L'ORGANISATEUR », choisi par la FFVB, devra respecter ce Guide d'Organisation.

En cas de non-respect de celui-ci, « L'ORGANISATEUR » pourra être sanctionné via la part-variable de la contribution financière de la FFVB (cf. Article 11) ou par une amende.

Les objectifs de la « COUPE DE FRANCE M15 » sont multiples :

- Proposer un projet motivant à chacune des catégories d'âges,
- Donner une visibilité à la pratique de cette catégorie d'âge,
- Permettre aux participants de pouvoir se confronter avec des joueuses / joueurs issus d'autres régions.

## **1. PRESENTATION DE LA COMPETITION ET DES INTERVENANTS**

### **1.1 QUALIFICATION DES JOUEURS / EQUIPES**

Les équipes participantes sont composées au maximum de 16 personnes :

- 12 joueuses ou joueurs maximum
- 4 dirigeants maximum

Dans la fiche de composition de la délégation (cf. Annexe 2), le numéro des licences des joueurs / joueuses et dirigeants est OBLIGATOIRE.

Chaque joueur ou joueuse, présent lors de la compétition, doit obligatoirement être licencié(e) à la Fédération Française de Volley-Ball. La licence est obligatoire pendant la durée de la compétition.

A l'issue des tours de qualification, plusieurs équipes seront qualifiées pour la Finale.

Il y aura au maximum :

- 12 équipes dans la compétition féminine M15
- 8 équipes dans la compétition masculine M15

### **1.2 FORMULE SPORTIVE**

La FFVB (Commission Sportive) communiquera en amont de « L'ÉVÉNEMENT » la formule sportive qui sera appliquée. Celle-ci peut varier en fonction du nombre de terrains à disposition et des contraintes horaires.

Les rencontres se joueront sur des filets à :

- 2,24 mètres pour les masculins
- 2,10 mètres pour les féminines

### 1.3 CALENDRIER

Dates / période	Etape	Moyens de communication
Décembre 2015	Lancement de l'appel à candidatures : communication du cahier des charges des «Finales de Coupe de France M15 2016 »	Email aux Liges, Comités et clubs et mise en ligne sur le site Internet de la FFVB
15 janvier 2016	Date de clôture de l'appel à candidatures : retour des dossiers de candidature	Courrier des candidats à la FFVB
Semaine 3	Etude des candidatures	
Semaine 4	Réponse favorable au candidat retenu	Courrier de la FFVB
Semaine 5	Signature de la convention d'organisation entre la FFVB et « L'ORGANISATEUR » retenu	Echanges de courriers entre la FFVB et « L'ORGANISATEUR »
Semaine 6	Réponses négatives aux candidats non retenus	Courrier de la FFVB aux candidats non retenus
28 février 2016	Envoi par «L'ORGANISATEUR» des logos de ses partenaires au secteur communication - marketing	Email
15 mai 2016	Communication à « L'ORGANISATEUR » de la liste des cadres techniques nationaux par la DTN. Communication à « L'ORGANISATEUR » de la liste des représentants fédéraux présents sur la manifestation par la FFVB.	Email, courrier
15 mai 2016	Date limite d'envoi de la fiche de composition d'équipes par les équipes qualifiées.	Email, courrier
15 mai 2016	Envoi de tous les supports de communication : (banderoles, kakémonos) par la FFVB à « L'ORGANISATEUR »	Courrier - transporteur
26 mai 2016	Arrivée des équipes, des cadres techniques nationaux, des délégués fédéraux. Photo officielle et ouverture de la compétition. Réunion technique + réunion des Arbitres.	Avant 18h00 19h00 21h00
27 mai 2016	Début de la compétition	09h00
29 mai 2016	Finales Remise des Prix. Départ des équipes.	

## **1.4 INTERVENANTS**

### **1.4.1 Composition de la délégation**

Les joueuses ou joueurs doivent être nés en 2001 et 2002.

Les joueuses ou joueurs nés en 2003 et 2004 avec une fiche médicale A avec simple surclassement peuvent également participer.

La liste définitive des joueurs et joueuses de chaque équipe devra être communiquée par les Clubs à « L'ORGANISATEUR » local et à la FFVB pour **le 15 mai au plus tard**.

Chaque responsable d'équipe veillera à libérer le droit à l'image de chacun des participants (voir attestation proposée en Annexe 5).

### **1.4.2 Superviseur**

Le superviseur, coordonne l'ensemble des préparatifs de la compétition.

Il animera la réunion technique de la veille de la compétition.

Il sera présent tout au long de la compétition afin de s'assurer que le cahier des charges soit bien respecté.

Après la compétition, il rédigera un rapport résultant de l'observation du déroulement de l'évènement et faisant état des éventuels points d'amélioration qui sera remis à « L'ORGANISATEUR » local.

### **1.4.3 Arbitres**

La Commission Centrale d'Arbitrage (CCA) de la FFVB désigne les arbitres de L'ÉVÈNEMENT, ils seront entre 6 et 9

2 délégués Arbitre, désignés par le Président de la Commission Centrale d'Arbitrage (CCA), seront également sur place afin de superviser chaque rencontre de « L'ÉVÈNEMENT ».

### **1.4.4 Autres officiels (FFVB, DTN...)**

La FFVB sera représentée pendant la compétition par une ou plusieurs personnes dont le nombre, les noms et les modalités de transport seront communiqués par la FFVB à « L'ORGANISATEUR » local au moins un mois avant la compétition. Ils seront au nombre maximum de 4.

## **2. HEBERGEMENT, RESTAURATION, TRANSPORTS**

### **2.1 HEBERGEMENT**

#### **2.2.1 Délégations**

« L'ORGANISATEUR » prend en charge l'hébergement des délégations (composée de 12 personnes maximum : 10 joueurs (ses) et 2 dirigeants) de la veille de la compétition jusqu'au matin du dernier jour de compétition.

L'hébergement pourra être collectif (lycée, auberge de jeunesse...) ou de type hôtel. La qualité devra être à minima l'équivalent d'un Hôtel 1\* (4 personnes maximum dans la chambre - lits avec draps et couverture - Salle d'eau avec douche)

Les éducateurs ne peuvent pas en aucun cas partager la chambre des compétiteurs.

À noter que :

- Les frais inhérents aux joueurs ou joueuses supplémentaires (11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>) sont à la charge exclusive des équipes participantes
- Les frais inhérents aux dirigeants supplémentaires
- que l'accès aux chambres doit être à discrétion des équipes durant tout le séjour

### **2.1.2 Officiels**

« L'ORGANISATEUR » local prend en charge, de la veille de la compétition jusqu'au matin du dernier jour de compétition, l'hébergement de :

- Le superviseur est logé en chambre individuelle en hôtel norme 2\*
- Les arbitres sont logés en chambre Twin. Le nombre exact sera communiqué à « L'ORGANISATEUR » par la CCA un mois avant le début de « L'ÉVÉNEMENT »
- Les représentants fédéraux sont logés en chambre individuelle en hôtel norme 2\*
- Les cadres techniques nationaux sont logés en chambre individuelle. Ils seront au maximum 2. Le nombre exact sera communiqué à « L'ORGANISATEUR » par la FFVB un mois avant le début de « L'ÉVÉNEMENT »

À noter que les officiels doivent être logés dans un établissement différent de celui- des délégations

## **2.2 RESTAURATION**

### **2.2.1 Restauration des équipes/ délégations**

« L'ORGANISATEUR » local prendra en charge l'ensemble des repas à partir du dîner de la veille de compétition au déjeuner du dernier jour de la compétition :

- Les 3 dîners du jeudi, vendredi et samedi soirs
- Les 3 petits-déjeuners du vendredi, samedi et dimanche matins devront être pris sur les lieux d'hébergement de l'ensemble des participants,
- Les 3 déjeuners du vendredi, samedi au dimanche midis.

Les repas doivent être en adéquation avec la pratique du sport intensif:

- L'entrée et le dessert en buffet,
- Entrée (base de crudités + charcuterie possible ou parts de quiche ou pizza pour varier les menus),
- Dessert (base de fruits + gâteaux possibles ou crème ou flan ...)
- Plat principal : viande (blanche, rouge, volaille en alternance), poisson 1 fois tous les 6 repas (grillé de préférence), légumes : féculent (alterner riz - pâtes ou pomme de terre) et légume vert à chaque repas.

Les délégations doivent informer « L'ORGANISATEUR » local de certaines spécificités concernant les régimes alimentaires des participants (sans gluten, hallal, végétarien...). Si « L'ORGANISATEUR » n'est pas informé 1 mois avant le début de la compétition, le surcoût éventuel sera à la charge de la délégation.

« L'ORGANISATEUR » local veillera en outre, à fournir une quantité d'eau suffisante aux équipes pour toute la durée de la compétition sous forme de bouteilles en plastique de 1 l ou 1,5 l, les gourdes ne sont pas autorisées.

### **2.2.2 Restauration des officiels**

« L'ORGANISATEUR » local prendra en charge l'ensemble des repas de ces personnes à partir du dîner de la veille de compétition au déjeuner du dernier jour de la compétition :

- Les 3 dîners du jeudi, vendredi et samedi soirs
- Les 3 petits-déjeuners du vendredi, samedi et dimanche matins devront être pris sur les lieux d'hébergement de l'ensemble des participants,
- Les 3 déjeuners du vendredi, samedi au dimanche midis.

« L'ORGANISATEUR » veillera à ce que les déjeuners et les dîners n'occasionnent pas trop de perturbations dans la manifestation en fonction des horaires des compétitions.

***Dans le cas où les délégations souhaitent arriver en amont ou rester après la prise en charge officielle, les frais inhérents à ce séjour seront à leur charge.***

## **2.3 TRANSPORTS**

### **2.3.1 Transports jusqu'au site de compétition**

Toutes les délégations doivent se rendre par leurs propres moyens sur le lieu de L'ÉVÉNEMENT.

Un mois avant le début de la compétition, le mode de transport, les heures d'arrivée et de départ, devront être communiquées à « L'ORGANISATEUR » local, ainsi qu'à la FFVB.

La FFVB participe aux frais de déplacement des délégations jusqu'au lieu de compétition à concurrence de 12 personnes maximum par délégation sur la base des conditions décrites Article 11

### **2.3.2 Transports locaux**

« L'ORGANISATEUR » local doit assurer le transport local des délégations et des officiels (qui n'auraient pas leurs propres moyens de transport) entre les trois pôles suivants : hébergement, restauration, salles de compétition.

## **3. INSTALLATIONS SPORTIVES, MATERIEL ET SALLES ANNEXES**

Pour toutes les installations, permanentes ou provisoires, « L'ORGANISATEUR » local doit s'assurer que ces dernières soient homologuées et/ou bénéficient d'un avis favorable de la part d'un organisme de contrôle de sécurité reconnu par les autorités administratives. Elle devra par ailleurs souscrire les assurances nécessaires à l'organisation d'un tel ÉVÉNEMENT.

### **3.1 TERRAINS / SALLE DE COMPETITION**

« L'ORGANISATEUR » local devra prévoir 2 terrains réglementaires dans 2 salles disponibles du vendredi (7h00) au dimanche (20h00). Ces terrains devront mesurer 9x18 m avec un dégagement de 3m autour de chacun d'entre eux. Il est souhaitable de prévoir des séparations entre les terrains pour limiter la circulation des ballons.

Chaque salle de compétition doit être équipée de vestiaires pouvant être fermés à clefs, avec des douches et des sanitaires.

Les 2 salles qui accueilleront « L'ÉVÉNEMENT » seront équipées de :

- vestiaires pouvant être fermés à clefs, avec des douches et des sanitaires,
- l'ensemble des dispositions prévues à l'Article 4,
- des tribunes permettant l'accueil de public
- une table permettant de disposer les récompenses des équipes,
- un podium ou un espace permettant d'accueillir les équipes classées 1, 2 et 3 (12 joueurs)
- une sonorisation + micro,
- une loge / ou tribune officielle identifiée pour les invités et les représentants fédéraux.

### **3.2 LE MATERIEL**

Pour chaque aire de jeu « L'ORGANISATEUR » local devra prévoir :

- poteaux + filet,
- deux antennes par terrain et des antennes de remplacement,
- des bancs de remplaçants,
- 1 table de marque avec 3 chaises avec prises électriques
- 1 scoreur manuel,
- 1 podium ou chaise d'Arbitre,
- de l'eau minérale pour chaque équipe, équivalent à 3 litres par joueur et par jour,
- 1 toise, 1 manomètre et des serpillières
- 1 téléphone
- 1 réfrigérateur avec de la Glace pour chaque équipe
- 14 ballons dont 3 ballons de match (Tous les ballons doivent être de marque Molten et de la catégorie)
- 1 tableau de marque (si possible électronique)
- 1 tableur manuel de réserve)
- 1 podium d'arbitrage
- 1 banc par équipe et deux chaises pour les entraîneurs
- 7 mini trophées du 7 en Or

La FFVB fera parvenir à « L'ORGANISATEUR » local au plus tard le 15 mai le matériel suivant :

- 4 panneaux chevalets « Coupe de France de Volley-Ball »
- 4 panneaux chevalets « FFVB »
- 2 Panneaux chevalets Molten
- 2 Roll-up FFVB Coupe de France de Volley-Ball
- 8 ou 12 lots de 14 t-shirts « Coupe de France de Volley-Ball » à remettre à l'arrivée des équipes.
- 1 lot de 14 t-shirts « Vainqueur de la Coupe de France 2016 ». (10 en moins de 13 ans)
- 12 Ballons MOLTEN de la catégorie
- 14 Médailles or
- 14 Médailles argent
- 14 médailles bronze
- 1 Trophée de « Vainqueur de la Coupe de France »
- Des feuilles de matchs et de rotation,
- 20 t-shirts pour les bénévoles (cf. Article 4).



### 3.3 SALLE DE REUNION

« L'ORGANISATEUR » devra prévoir :

- 1 salle pour la réunion technique **le 26 mai 2016 à 21h00**
- 1 salle pour les réunions du corps arbitral tout au long de la compétition, avec du matériel à disposition (Paper-board, marqueur, tableau...).

### 3.4 CONNEXION INTERNET

« L'ORGANISATEUR » devra s'assurer qu'une connexion WIFI avec accès à Internet est disponible et fiable dans la salle de L'ÉVÉNEMENT

La présence d'une connexion Internet dans la salle de L'ÉVÉNEMENT est OBLIGATOIRE

### 3.5 LAUNDRY / PRESSING

« L'ORGANISATEUR » devra prévoir à sa charge le lavage des maillots des équipes (2 jeux obligatoires), à la charge de « L'ORGANISATEUR ».

## 4. EQUIPEMENTS

Les rencontres des compétitions masculines et féminines se joueront avec des ballons MOLTEN qui seront envoyés par la FFVB et donnés à « L'ORGANISATEUR » au minimum 1 mois avant L'ÉVÉNEMENT.

Chaque équipe devra posséder deux jeux de maillots réglementaires et numérotés.

La FFVB donnera 20 t-shirts avec logo FFVB pour les bénévoles.

## 5. MEDICAL / DOPAGE

« L'ORGANISATEUR » local devra s'assurer obligatoirement de la présence d'un poste de premier secours (Pompiers et/ou Croix Rouge) ou d'un Médecin.

« L'ORGANISATEUR » local mettra à la disposition des équipes un transport et un accompagnement des éventuels joueurs (ses) blessé(e)s vers les services d'urgence ou autre consultation adaptée, et ce pendant toute la durée de la compétition.

### **Contrôle anti-dopage**

Toute compétition jeune ou sénior peut être soumise à un contrôle antidopage. « L'ORGANISATEUR » veillera à prévoir une salle dédiée comme local réservé au contrôle anti-dopage ; ce local doit être fermé et comprendre des bouteilles d'eau en verre, une salle d'attente, des toilettes (sanitaires privatifs) et un bureau pour le Médecin.

## 6. SECURITE

Une personne désignée par « L'ORGANISATEUR » local sera déléguée à la sécurité : elle est chargée d'assurer la sécurité des biens et des personnes pendant toute la durée de la compétition ; elle sera en outre chargée de faire le lien avec les services de police et autres autorités (gendarmerie et secours, ...) si nécessaire.

Cette personne devra être licenciée FFVB.

## 7. ASSURANCE

« L'ORGANISATEUR » veillera à contracter sa propre assurance en responsabilité civile, dommages et annulation pour l'organisation de cet événement. « L'ORGANISATEUR » pourra se rapprocher de GENERALI via la FFVB si nécessaire.

## 8. MARKETING

La marque « Coupe de France de Volley-Ball » appartient à la FFVB et toute utilisation par « L'ORGANISATEUR » local doit être validée par la FFVB.

### 8.1 DROITS MARKETING

« L'ORGANISATEUR » local a la possibilité de démarcher des entreprises dont le domaine d'activité n'entre pas en concurrence avec les partenaires de la FFVB (liste des catégories ci-dessous).

- Textile : ERREA
- Jeux et paris sportifs : FDJ
- Filets et poteaux, mire : Senoh
- Assurances : GENERALI
- Ballons : Molten
- Produits médicaux : ZAMST
- Médias nationaux : *L'Équipe*
- Résidence hôtelière (hors hôtel) : Appart'City

« L'ORGANISATEUR » s'engage à respecter les prestations dues aux partenaires de la FFVB par contrat (une banderole MOLTEN dans la salle de compétition à la date de rédaction du présent cahier des charges).

### 8.2 LE TERRAIN : PANNEAUX / LED / BANDEROLES/STICKERS SUR LES PHASES FINALES

Lors des matches de phase finale, un dispositif de panneautique fixe devra être mis en place par « L'ORGANISATEUR » selon les dispositions suivantes et selon le plan défini en Annexe 7 :

- 10 panneaux chevalet 3000x800 mm pour la FFVB
- 10 panneaux chevalet 3000x800 mm pour « L'ORGANISATEUR »

Pour toute installation de panneautique LED autour du terrain, « L'ORGANISATEUR » local devra solliciter l'accord de la FFVB afin de déterminer la répartition des droits de chaque partie.

À noter que :

- en coordination avec la FFVB, la fabrication de l'ensemble des panneaux devra être réalisée par le même prestataire afin de garder une cohérence visuelle
- les panneaux qui ne respectent pas les contraintes techniques et dimensions décrites ci-dessus ne pourront en aucun cas être installés dans la salle.

Tout support, non mentionné dans ce chapitre, reste la propriété de la FFVB et doit faire l'objet d'un accord préalable de commercialisation entre la FFVB et local.

### **8.3 STICKERS**

Il n'y a pas d'emplacement publicitaire défini sur le sol pour « L'ÉVÉNEMENT »

### **8.4 BANDEROLES**

Des banderoles publicitaires peuvent être installées dans la salle

### **8.5 ANNONCES SONORES**

La FFVB fournit au speaker officiel les textes des annonces sonores de ses partenaires.

« L'ORGANISATEUR » a la possibilité de vendre à des partenaires des annonces sonores.

### **8.6 PRODUITS PROPOSES, BOUTIQUE**

La boutique fédérale pourra être présente pendant la compétition. Les éventuels produits dérivés que « L'ORGANISATEUR » local souhaiterait commercialiser devront requérir l'accord de la FFVB.

## **9. COMMUNICATION**

« L'ORGANISATEUR » devra présenter un plan de communication de la compétition et s'engager à le réaliser au plus tard dans le mois qui précède. La FFVB mettra ses outils à disposition de « L'ORGANISATEUR » afin d'enrichir ce plan: site internet, mailing aux clubs et licenciés, ...

### **9.1 AFFICHES**

La création du visuel de l'affiche (60X40) est assurée par la FFVB.

« L'ORGANISATEUR » doit communiquer le 1<sup>er</sup> mars au plus tard au service communication de la FFVB :

- les déclinaisons qu'il souhaite recevoir pour sa campagne de communication (abribus, format presse, ...)
- son logo et les logos de ses partenaires (5 logos maximum).

L'impression des supports est à la charge de « L'ORGANISATEUR » local.

### **9.2 PROGRAMME OFFICIEL DE LA COMPÉTITION**

« L'ORGANISATEUR » local est libre de créer un programme de « L'ÉVÉNEMENT ». Ce programme devra reprendre le visuel de l'affiche sur la couverture et son contenu devra être validé par la FFVB.

### **9.3 BULLETIN D'INFORMATIONS**

Une semaine avant le début de la compétition, « L'ORGANISATEUR » local enverra un bulletin d'informations à destination des délégations. Ce dernier doit être validé par la FFVB avant diffusion.

Il doit, entre autre, comprendre :

- Le descriptif de la compétition,
- Les lieux d'hébergement,
- Les salles de compétitions,
- Les horaires des matchs,

- Les horaires de la restauration,
- Le protocole.
- Les contacts.

#### **9.4 SITE INTERNET**

La FFVB peut mettre à disposition de « L'ORGANISATEUR » local un site internet (déclinaison du site fédéral) que ce dernier s'engage à alimenter avec toutes les informations utiles : scores, photos, résumés de match... La FFVB fournira la notice d'utilisation du CMS (Content Management System). « L'ORGANISATEUR » local communiquera à la FFVB le nom du Webmaster qui gèrera ce site.

#### **9.5 MASCOTTE**

La mascotte pourra être envoyée à « L'ORGANISATEUR » local, sous réserve de disponibilité.

#### **9.6 TELEVISION**

« L'ORGANISATEUR » local fera ses meilleurs efforts pour contacter et accueillir sur les lieux de compétition les télévisions locales afin de faire la promotion de la Coupe e France de Volley-Ball.

Il devra avertir la FFVB de leur confirmation de présence, notamment pour toute sollicitation d'interview, etc...

#### **9.7 DROITS INTERNET**

La FFVB cède les droits Internet à « L'ORGANISATEUR ».

« L'ORGANISATEUR » fera ses meilleurs efforts pour produire et diffuser les matchs en vidéo sur la plate-forme vidéo de la FFVB.

#### **9.8 LIVE-SCORING**

La FFVB proposera une solution de live-scoring à « L'ORGANISATEUR » qui la prendra en charge.

« L'ORGANISATEUR » devra mettre en place les moyens humains nécessaires pour la réalisation du live-scoring à diffuser sur le site Internet de la FFVB

#### **9.9 RELATIONS PRESSE**

« L'ORGANISATEUR » local développera un plan média régional pour cet événement (communiqués de presse, dossier de presse, newsletter...) et informer notamment la presse locale de la date et du lieu de la photo officielle afin d'obtenir la présence de photographes en vue d'une parution dans les éditions du lendemain. La FFVB fera le relais au niveau national.

« L'ORGANISATEUR » peut solliciter l'aide de la FFVB pour l'organisation d'une conférence de presse.

« L'ORGANISATEUR » local désignera une personne chargée du suivi de ce secteur durant la compétition.

#### **9.10 PHOTOGRAPHE**

« L'ORGANISATEUR » local prévoira un ou plusieurs photographes couvrant tous les jours de compétition afin d'alimenter les bulletins quotidiens et le site internet.

Les photos prises au cours de la manifestation seront libres de droit pour la FFVB, « L'ORGANISATEUR » local, les medias et les partenaires.

## 10. PROTOCOLE

### 10.1 CEREMONIE D'OUVERTURE

« L'ORGANISATEUR » pourra s'il le souhaite, organiser la veille de la compétition un rassemblement de l'ensemble des participants dans un lieu représentatif de la ville qui accueille les « Finales de la Coupe de France de Volley-Ball M15 » (parvis de mairie, parvis de monument représentatif...).

### 10.2 PROTOCOLE SPORTIF

#### Détail avant le coup d'envoi

Avant chaque match, 20 minutes d'échauffement seront allouées aux équipes.

Exemple	Décompte avant le 1 <sup>er</sup> service	Activités
8h39	-21 :00	Photos officielles des 2 équipes
8h40	- 20:00	Début de l'échauffement avec ballons
8h43	- 17:00	Vérification de la hauteur du filet par les Arbitres
8h44	- 16:00	Toss
8h45	- 15:00	Début d'échauffement au filet
8h51	- 9:00	Remise des feuilles de position aux Arbitres
8h57	- 3:00	Fin de l'entrainement
8h59	- 00:30	Vérification des positions des joueurs
9h00	00:00	1 <sup>er</sup> service

#### *Protocole des finales (avant match)*

Le protocole des finales est identique à celui-ci-dessus, avec prise de photo des équipes à prévoir une nouvelle fois avant le début du match.

### 10.3 CEREMONIE DE CLOTURE

« L'ORGANISATEUR » local devra prévoir l'organisation de la cérémonie de clôture et la remise des récompenses collectives et individuelles. L'ensemble des équipes a l'obligation d'être présent à cette cérémonie. Toute équipe absente ne pourra s'inscrire à L'ÉVÉNEMENT l'année suivante.

La cérémonie de clôture (30 minutes maximum) se déroulera selon le protocole suivant :

- Discours des officiels (maximum 15 minutes au total)
- Remises des récompenses collectives
- Pot de fin de compétition.

Le protocole de cette cérémonie devra être validé par le délégué selon les éléments définis au maximum la veille de la fin de la « L'ÉVÉNEMENT ».

#### 10.4 RECOMPENSES

La FFVB se chargera de l'achat des récompenses pour les 3 premières équipes au classement en féminines et en masculins : 1 coupe pour le 1<sup>er</sup> et 14 médailles pour chaque équipe.

« L'ORGANISATEUR » local peut décerner des récompenses collectives en masculin comme en féminine au titre de « l'équipe la plus fair-play » ou le « coup de cœur de l'organisation ».

#### 11. CONDITIONS FINANCIERES

Le budget prévisionnel de l'organisation sera validé par la FFVB et fera partie intégrante de la convention signée par « L'ORGANISATEUR ».

##### 11.1 FFVB

La FFVB s'engage à financer cet « ÉVÉNEMENT » de la manière suivante :

- Frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition sur la base du tableau ci-dessous sur la base du nombre de km aller parcouru par personne, pour 12 personnes maximum. (Trajet aller, base internet [www.viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr))

Km aller x Nb de Présent (12max)	Remboursement
0 à 249 Km	0.00
250 à 549 Km	0.04€
550 à 899 Km	0.08€
900 à +	0.15€

- Hébergement et repas des délégations assurés au titre de l'aide aux associations pour 12 personnes par délégation pour la durée de la compétition dans la limite de 10 joueur(euses) et 2 dirigeants (Licences obligatoires pour les dirigeants) pour la durée de la compétition. Soit du Jeudi 26 mai 2016 en soirée (dîner et hébergement) au dimanche 29 Mai 2016 (déjeuner).
- Hébergement et repas pour les 12 officiels de la FFVB (1 ou 2 délégués sportifs fédéraux, 2 juges-arbitres, 6 ou 8 arbitres, un membre de la DTN). Les déplacements de ces personnes seront remboursés selon le barème kilométrique en vigueur (tarif CA sur justificatif, ou base SNCF 2<sup>o</sup> classe)
- La création de l'affiche et de ses déclinaisons ;
- Les feuilles de matchs et de rotations ;

À noter que :

- Les demandes de remboursements **doivent parvenir à la FFVB, avant le 30 juin 2016**. Après cette date, elles ne seront plus prises en compte.
  - L'édition des factures pour les équipes participantes
  - Les dotations indiquées à la charge de la FFVB à l'article 3 (ballons, récompenses, décorum ....)
- Gratification / Modalité de remboursement.

La FFVB versera 75% de la somme allouée à « L'ORGANISATEUR » sur présentation du bilan, avec copie des factures.

Le solde de 25% sera quant à lui attribué suite au rapport du délégué sportif. (Respect du Guide d'organisation)

## **11.2 ORGANISATEUR LOCAL**

« L'ORGANISATEUR » local s'engage à prendre en charge toutes les dépenses liées à l'organisation de cet ÉVÉNEMENT mentionnées dans ce document autres que celles prises en charge par la FFVB

## **11.3 LES EQUIPES**

Chaque délégation participante devra s'acquitter

- Des indemnités liées à l'arbitrage et a à l'organisation de « L'ÉVÉNEMENT », qui s'élèvent à **200 € TTC** seront facturées par la FFVB aux clubs participants
- Les frais supplémentaires sont à régler directement par les équipes à « L'ORGANISATEUR ».
- Les frais inhérents aux joueurs ou joueuses supplémentaires (11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>) sont à la charge exclusive des équipes participantes
- Les frais engendrés si les dirigeants souhaitent être en chambre single
- Les frais inhérents aux dirigeants supplémentaires

## **12. ENGAGEMENTS RSO / OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

La FFVB souhaite que la compétition participe à la diminution de l'empreinte environnementale :

- Par la mise en place du tri sélectif dans chaque salle pour le papier, les bouteilles en verre et plastique, le carton (en relation avec ville ou agglomération concernée),
- Par l'utilisation éventuelle de verres réutilisables consignés dans les espaces buvettes,
- Par toute autre action envisagée par « L'ORGANISATEUR » local, à proposer à la FFVB.

## **13. PROCESSUS DE CANDIDATURE**

Pour candidater à l'accueil de cet ÉVÉNEMENT FFVB chaque candidat doit fournir un dossier complet au format .pdf précisant notamment :

- Les lieux de compétitions avec photos sous plusieurs angles (aire de jeu, tribune, vestiaires, environnement).
- Les lieux d'hébergements avec photos de l'établissement, des chambres et des communs.
- Les lieux de restauration avec photos du ou des établissements.
- Déroulement de la compétition

- Thème de la compétition (Développement Durable, accès aux handicapés, Promotion du Volley-Ball auprès d'un public scolaire....)
- Un budget prévisionnel, les devis des hébergements et des repas.
- La demande d'aide financière à la Fédération.

Une lettre d'intention et d'acceptation du présent Guide d'Organisation est requise ainsi que le budget prévisionnel préparé par le candidat. Ces documents sont à transmettre au plus tard le **15 janvier 2016 à la FFVB (par courrier ET par email) à : benjamin.harquevaux@ffvb.org**

Pour tous renseignements ou aides sur ce dossier vous pouvez contacter les « Service ÉVÉNEMENTS de la FFVB.



## **ANNEXES**

## SOMMAIRE DES ANNEXES

**ANNEXE 1** - Règles diététiques du sportif de haut-niveau

**ANNEXE 2** - Participation de la FF Volley-Ball

**ANNEXE 3** - Fiche de transport

**ANNEXE 4** - Fiche de transport

**ANNEXE 5** - Droit à l'image

**ANNEXE 6** - Dossier de candidature

**ANNEXE 7** - Plan marketing de la salle pour les Finales

**ANNEXE 8** - Exemples de formules sportives

**ANNEXE 9** - Modèle budgétaire

# ANNEXE 1

## REGLES DIETETIQUES DU SPORTIF DE HAUT NIVEAU

### 1 - HYDRATATION

**Rappel de consommation : seule l'eau est indispensable**

- Boire **tout au long** de la journée : les pertes en eau sont constantes.
- S'hydrater **avant d'avoir soif** : 10% des capacités physiques sont déjà perdues à l'apparition de ce signal.

### 2 - PROTEINES.

Sources naturelles de protéines de qualité, de fer bio-disponible, de vitamines B1, PP, B12, A, de phosphore et de lipides en quantités variables.

**Rappel de consommation :**

Une portion de viande, poisson ou 2 œufs au déjeuner et dîner.  
Il faut alterner viande rouge, blanche, poisson et œuf.

### 3 - PRODUITS LAITIERS.

Sources de **protéines** d'origine animale, de calcium, de **phosphore**, **vitamines** du groupe B et vitamines A et D (dans les produits non écrémés) et de **lipides** en quantités variables.

**Rappel de consommation :**

- Au **minimum trois** par jour
- Alterner lait, fromage blanc, yaourt

### 4 - LES FECULENTS

Sources de **glucides complexes** (amidon), de **protéines** d'origine végétale et de faible valeur biologique, de **vitamines** du groupe **B**, de **minéraux** et de **fibres**.

**Rappel de consommation :**

- Une portion de **glucides complexes** à chaque repas
- La quantité dépend de l'effort fourni et à fournir
- Alterner riz, semoule, pommes de terre, blé, macaronis, spaghettis, coquillettes
- Alterner : pain blanc, pain aux céréales, pain complet, pain grillé, biscottes
- Légumineuses : 2x/semaine mais jamais avant un entraînement (gaz++)

### 5 - LES FRUITS /LEGUMES

Sources de **vitamines antioxydantes** (vitamine C, caroténoïdes, vitamine E, polyphénols...), de folates (vitamine B9, acide folique), de **fibres**.

### Rappel de consommation

- Une **crudité** au déjeuner et/ou au dîner
- **Légumes cuits** au déjeuner et au dîner à volonté
- 3 portions de fruits frais/jour

### 6 - LES MATIERES GRASSES

Sources de **lipides**, d'acides **gras essentiels**, de **vitamine A** (beurre et crème), et de **vitamine E** (huile).

### Rappel de consommation

- **Beurre et crème fraîche à limiter**
- Ne pas négliger l'huile pour assaisonner les crudités (acides gras essentiels)

### 7 - LES ALIMENTS DU PLAISIR

Sources de **lipides** et de **glucides**

### Rappel de consommation

Les repas sont avant tout sources de plaisir.

Ces aliments peuvent faire partie de l'alimentation du sportif si leur consommation est **contrôlée**

### Pendant les périodes d'entraînement

- 1 portion de charcuterie/semaine Rillettes, saucisses, saucisson, andouilles, merguez, chipolatas, pâté, boudin noir... sauf jambon blanc dégraissé
- 1 friture par semaine : frites, Nuggets, poissons panés...
- 1 morceau de fromage/jour
- 1 pâtisserie/semaine
- Evitez de les consommer le même jour
- Les supprimer 3 jours avant la compétition et le jour de la compétition.

## ANNEXE 2

### PARTICIPATION DE LA FF VOLLEY-BALL

#### 1) MATERIEL

La FFVB fera parvenir à « L'ORGANISATEUR » avant le début de la compétition le matériel suivant :

- 4 panneaux chevalets « Coupe de France de Volley-Ball »
- 4 panneaux chevalets « FFVB »
- 2 Panneaux chevalets « Molten »
- 2 Roll-up FFVB Coupe de France de Volley-Ball
- 8 ou 12 lots de 14 t-shirts « Coupe de France de Volley-Ball » à remettre à l'arrivée des équipes.
- 1 lot de 14 t-shirts « Vainqueur de la Coupe de France 2016 ».
- 12 Ballons MOLTEN de la catégorie
- 14 Médailles or
- 14 Médailles argent
- 14 médailles bronze
- 1 Trophée de « Vainqueur de la Coupe de France »
- Des feuilles de matchs et de rotation,
- 20 t-shirts pour les bénévoles
- Des feuilles de matchs et de rotation

#### 2) LIVRAISON

**Afin de faciliter l'envoi et la réception du matériel, « L'ORGANISATEUR » devra fournir dès que possible à la FFVB les informations suivantes :**

**Ligue / Comité / Club :** .....

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse de livraison :** .....

.....

**CP :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone portable :** .....

**Email :** .....

**Date de livraison souhaitée :** .....

### **3) CONTROLE DU MATERIEL**


Une vérification du matériel devra être effectuée par « L'ORGANISATEUR » afin de contrôler l'état de la marchandise et la quantité exacte livrée.

Toute dégradation ou disparition du matériel fédéral sera facturée à « L'ORGANISATEUR ».

### **4) RETOUR DU MATERIEL FFVB**

**Le matériel FFVB devra être retourné au siège de la Fédération dans un délai de 72 heures à l'issue de la compétition.**

## ANNEXE 3 COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

 <p style="text-align: center;"><b>Edition 2016</b></p>	<p>Équipe Masculine <input type="checkbox"/> Féminine <input type="checkbox"/></p> <p>Club :</p>
--	--

**4 Dirigeants :**

Nom	Prénom	N° licence

**12 Joueuses / Joueurs (Maximum) :**

N° Maillot	Nom	Prénom	Date de naissance	Club	N° licence	Taille t-shirt

**Les licences des personnes indiquées ci-dessus (ou, le cas échéant, les photocopies de celles-ci) doivent impérativement être présentées à « L'ORGANISATEUR » lors de la réunion technique du vendredi soir.**

**\* Fiche à retourner avant le 15 mai à « L'ORGANISATEUR » et la FFVB**

## ANNEXE 4 FICHE DE TRANSPORT



**Edition 2016**

Équipe Masculine  Féminine

Club :

**Hébergement + Repas:**

Nombre de jeunes : \_\_\_\_\_

Nombre d'adultes : \_\_\_\_\_

**Moyens de locomotion :**

Car ou voitures :  Arrivée prévue le ...../...../ 2016 à : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

Train :  Arrivée le ...../...../ 2016 à : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

Gare d'arrivée : / \_\_\_\_\_ /

Départ le ...../...../ 2016 à : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

Gare de départ : / \_\_\_\_\_ /

**\* Fiche à retourner avant le 15 mai à « L'ORGANISATEUR » et la FFVB**



## ANNEXE 5 DROIT À L'IMAGE



**Edition 2016**

Équipe Masculine  Féminine

Club :

Je soussigné Monsieur / Madame / Mademoiselle : .....

Parent / représentant légal de : .....

Né (e) le : ..... A : .....

Sélectionné(e) pour les « Finales de la Coupe de France M15 » se déroulant à .....

.....

donne, par la présente déclaration, mon plein et entier consentement à l'utilisation, l'exploitation et/ou la reproduction, à des fins commerciales ou événementielles, de l'image de l'enfant ci-dessus nommé, dans le cadre de la diffusion qui en est usuellement effectuée par les organisateurs.

Je renonce ainsi à faire valoir abusivement auprès des organisateurs, un droit de perception relatif aux images et/ou photographies qui seront utilisées à cette fin avant, pendant et après « Finales de la Coupe de France M15 ».

Fait à : ..... le : ..... pour servir et valoir ce que de droit.

Signature

**ANNEXE 6**  
**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**« FINALES DE COUPE DE FRANCE JEUNES 2016 »**

**Demande d'aide financière fédérale :**

**€ TTC**

**Lieux de L'ÉVÈNEMENT**

**Salle Principale de compétition :**

Adresse :

Code postal :            Ville :

**Salle Secondaire de compétition :**

Adresse :

Code postal :            Ville :

**Hébergement**

**Hébergement des équipes :**

Adresse :

Code postal :            Ville :

**Hébergement des officiels :**

Adresse :

Code postal :            Ville :

**Restauration**

**Restauration :**

Adresse :

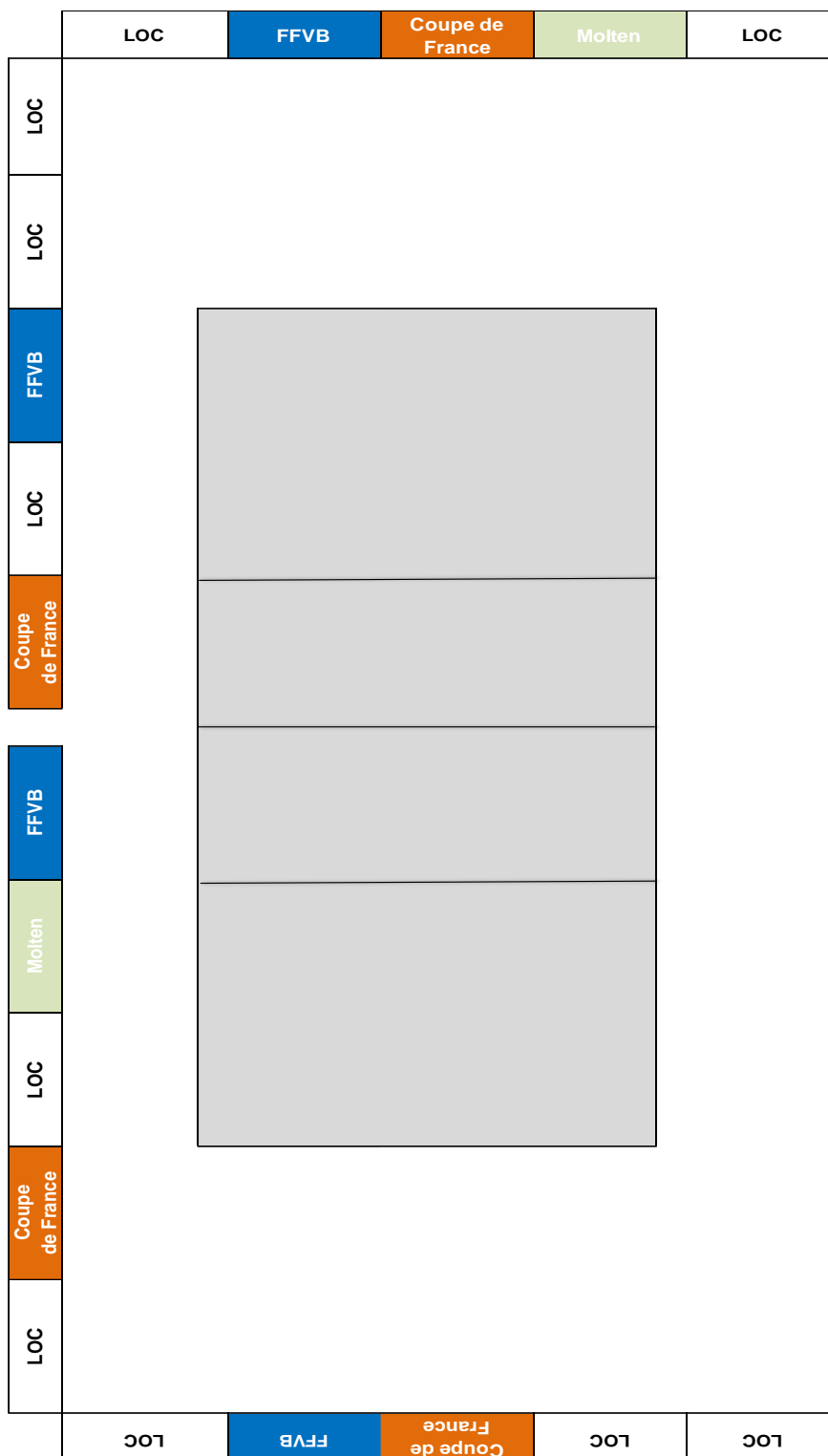
Code postal :            Ville :

**Descriptif de votre projet (Animation, décoration, communication, RSO...)**

# ANNEXE 7

## PLAN MARKETING TERRAIN POUR LES FINALES

- > Terrain 9 x 18 m
- > 3 m de dégagement
- > Panneaux : 3 x 0,8 m



## ANNEXE 9

### EXEMPLES DE FORMULES SPORTIVES

#### 1 - EXEMPLE DE FORMULE SPORTIVE A 12 ÉQUIPES

##### 1 - Jour 1 - Phase préliminaire - 4 Poules de 3 équipes su 2 terrains

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
Equipe 1	Equipe 4	Equipe 7	Equipe 10
Equipe 2	Equipe 5	Equipe 8	Equipe 11
Equipe 3	Equipe 6	Equipe 9	Equipe 12

Déroulement (Matches en 2 sets gagnants)

HEURE	TERRAIN 1	TERRAIN 2
09h00	2C/3C	2D/3D
10h30	1A/3A	1B/3B
13h30	1C/3C	1D/3D
15h00	2A/3A	2B/3B
16h30	1C/2C	1D/2D
18h00	1A/2A	1B/2B

##### Classement de 1 à 3 des 4 Poules.

A l'issue de cette journée les 4 équipes classées troisième formeront une poule E à 4 équipes pour disputer les places de 9 à 12.

Les équipes classées premières et secondes disputeront des ¼ de finales par tirage au sort intégral. Deux chapeaux (1 avec les 4 premiers, 1 avec les 4 seconds) - on évitera que 1 premier et 1 second de la phase de poule ne tombent ensemble.

##### 2 - Jour 2 - Phases Finales et de classement

Matches en 2 sets gagnants.

HEURE		TERRAIN 1	TERRAIN 2
09h00	Poule E	3A/3D	3B/3C
10h30	¼ finale	1A/2x	1B/2x
13h30	¼ finale	1C/2x	1D/2x
15h00	Poule E	3A/3C	3B/3D
16h30	½ finales basses	P. 1A/2x/ P. 1D/2x	P. 1B/2x/ P. 1C/2x
18h00	½ finales hautes	G. 1A/2x/ G. 1D/2x	G. 1B/2x/ G. 1C/2x

### **3 - Jour 3 - Phases Finales et de classements (Suite)**

Matches en 2 sets gagnants.

HEURE		TERRAIN 1	TERRAIN 2
09h00	Poule E	3A/3B	3C/3D
10h30	Places 5/6 - 7/8	Gagnants ½ basses	Perdants ½ basses
12h00	Places 3/4	Perdants ½ hautes	X
14h00	Finale	Gagnants ½ hautes	X

> 16h00 Cérémonie de clôture à l'issue de la Finale avec la participation de toutes les équipes obligatoire.

> 17h00, départ des délégations.

## **2 - EXEMPLE DE FORMULE SPORTIVE A 8 ÉQUIPES**

### **1 - Jour 1 - Phase préliminaire - 2 Poules de 4 équipes su 2 terrains**

POULE A	POULE B
Equipe 1 Equipe 2 Equipe 3 Equipe 4	Equipe 1 Equipe 2 Equipe 3 Equipe 4

Déroulement (Matches en 2 sets gagnants)

Chaque équipe doit jouer au moins un match sur chaque terrain.

Inversion obligatoire des salles l'AM du Jour 1

Retour le Jour 2 sur le terrain du Jour1 matin.

Heure	TERRAIN 1	TERRAIN 2
09h00	2/3.	2/3.
10h30	1/4.	1/4.
17h00	Gagnant match 1/Perdant match 2	Gagnant match 1/Perdant match 2
18h30	Gagnant match 2/Perdant match 1	Gagnant match 2/Perdant match 1

## **2 - Jour 2 - Fin de la phase préliminaire + Phases Finales et de classement**

Fin de la phase préliminaire (Matches en 2 sets gagnants).

Heure	TERRAIN 1	TERRAIN 2
09h00	Perdant match 1/Perdant match 2	Perdant match 1/Perdant match 2
10h30	Gagnant match 1/Gagnant match 2	Gagnant match 1/Gagnant match 2

Phases Finales et de classements (Matches en 2 sets gagnants).

Heure	TERRAIN 1	TERRAIN 2
17h00	1er A/2ème B	3ème B/4ème A
18h30	1er B/2ème A	3ème A/4ème B

## **3 - Jour 3 - Fin des Phases Finales et de classement**

Heure	TERRAIN 1	TERRAIN 2
09h00	Places 5 et 6	Places 7 et 8
10h30	Places 3 et 4	X
14h00	Places 1 et 2	<b><u>Finale en 3 sets gagnants</u></b>

> 16h00 : Cérémonie de clôture à l'issue de la Finale avec la participation OBLIGATOIRE de toutes les équipes

> 17h00 : Départ des délégations.

## **CONTACTS FF VOLLEY-BALL**

## CONTACTS FF VOLLEY-BALL

**Benjamin HARQUEVAUX**  
*Responsable des événements*



17 rue Georges Clemenceau  
94607 Choisy-le-Roi Cedex

01 58 42 22 16 / 06 33 72 30 39  
[benjamin.harquevaux@ffvb.org](mailto:benjamin.harquevaux@ffvb.org)

**Caroline THOMAS**  
*Responsable de la promotion  
& de la communication*



17 rue Georges Clemenceau  
94607 Choisy-le-Roi Cedex

01 58 42 22 14 / 06 61 93 36 91  
[caroline.thomas@ffvb.org](mailto:caroline.thomas@ffvb.org)

### **Fédération Française de Volley-Ball**

17 rue Georges Clemenceau  
94607 Choisy-le-Roi Cedex

Tél : 01.58.42.22.22 / Fax : 01.58.42.22.32

Web : [www.ffvb.org](http://www.ffvb.org) / Facebook : @ffvolleyball

Twitter : @ffvolleyball / Instagram : @ffvolleyball / Dailymotion : francevolleyTV